VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

ARRETE POUR OUVERTURE DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

N° 2024/008-VA

Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-28,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.3334-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté préfectoral du 23 Décembre 2008 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,

VU la demande en date du 2 novembre 2023 de l'Association LA ROQUE OVALIE XV représentée par Monsieur Jean-François MASCARO, Président,

ARRETE

Article 1 - A l'occasion de l'organisation de la manifestation **« LOTO associatif » :**

Le dimanche 24 mars 2024 de 14h30 à 18h30
Centre Sportif et Culturel Marcel Pagnol – Esplanade du Pijoret – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

L'association LA ROQUE OVALIE XV est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 - Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 3 - La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 9 janvier 2024

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Sous-Préfecture le
et de la publication sur le site internet de la Commune le
Notification le

Hôtel de Ville – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON – Tél : 04.42.95.70.70 – Fax : 04.42.50.53.19
Département des Bouches du Rhône – Arrondissement d'Aix en Provence
Site internet : www.ville-laroquedantheron.fr
Courriels : mairie@ville-laroquedantheron.fr omt@ville-laroquedantheron.fr